



Indemnité CP avenants temps partiel Auchan Super

Par JasminK

Bonjour,

L'indemnité de congés payés pour les étudiants en temps partiel réduit (CDI -26 heures hebdomadaires) dans les supermarchés Auchan doit-elle être calculée en comptabilisant tous les salaires de la période de référence, avenants compris ?

Mon manager m'indique qu'une semaine de congés est rémunérée à hauteur d'une semaine de travail à la base horaire fixe, donc sans prendre en compte la période de référence ni les avenants... Je n'ai rien trouvé qui justifierait cela et j'émet donc des doutes...

Qu'en pensez-vous ?